

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1894.

Modification de la limite séparative des territoires de Meix-devant-Virton et de Villers-la-Loue (Luxembourg) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE BRIEY.

MESSIEURS,

Le projet de loi déposé par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a eu pour origine les contestations fréquentes entre les administrations communales de Meix-devant-Virton et de Villers-la-Loue au sujet d'une partie du territoire de cette dernière commune, d'une étendue de 73 hectares environ, qui se trouve en quelque sorte enclavée dans la commune de Meix-devant-Virton.

L'exposé des motifs joint au projet justifie complètement la loi proposée.

Les communes intéressées, désireuses de mettre fin à un état de choses fort préjudiciable à leurs intérêts, sont complètement d'accord sur la modification à apporter à leurs limites respectives.

L'enquête administrative n'a fait surgir aucune objection sérieuse.

Le conseil provincial a émis un avis favorable à l'arrangement projeté.

Aucune observation ne s'est produite au sein de votre Commission.

Celle-ci, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

C^{to} DE BRIEY.

Le Président,

ÉMILE VAN HOORDE.

(1) Projet de loi n° 201 (session de 1892-1893).

(2) La Commission était composée de MM. VAN HOORDE, président, DE BRIEY, HEYNEN, NOTHOMB et JOSEPH WARNANT.